

LA FORMATION SUR SITE MONITEUR - EDUCATEUR

Annexe à la convention de partenariat¹

Identification de l'institution partenaire :

.....

.....

Coordonnées de l'établissement ou service d'accueil :

.....

.....

Tel :

Directeur² :

Référent de site :

Ce document établit le cadre pédagogique sur la base duquel est signée la **convention de partenariat** à laquelle il sera annexé.
Ce cadre définit d'une part les domaines de compétences qui seront travaillés sur le site et leur importance respective pour chacune des séquences de présence sur site et d'autre part l'articulation de ces séquences avec l'organisation semestrielle de la formation en centre telle que la demande l'harmonisation européenne.

Par cet accord, l'institution partenaire, que la convention positionne comme « site qualifiant », est susceptible d'accueillir un ou plusieurs stagiaires de la formation considérée à chacun des stades du parcours, suivant les éventuels pré-requis ou autres modalités qui pourront être indiqués sur ce document.

Ce document sera porté à la connaissance des apprenants susceptibles de solliciter l'établissement pour un stage, ils pourront le prendre en compte pour préparer leur projet de formation sur ce site.

Pour accord : Le/...../.....
Le directeur : Le référent :

¹ (la convention étant établie pour une durée de cinq années, ce document peut être actualisé d'un commun accord sans nécessiter une révision de la convention)
² ayant délégation de signature pour la convention tripartite

NATURE DES INDICATIONS PORTEES SUR CE DOCUMENT

Ce document est élaboré sur la base du référentiel de compétences annexé à l'arrêté organisant la formation et propose **une structuration de la formation sur site** :

- **dans le temps** : chaque **colonne** identifie **par semestre** le nombre global d'heures sur site ainsi que les heures affectées au travail sur chacun des domaines de compétences.
Pour les formations post bac, ces heures sont définies par un référentiel national, référentiel que nous avons transposé pour les autres formations.
- **en domaines de compétences** : **en ligne** sont énoncées, de façon non exhaustive, **les missions, activités et tâches** qui permettront à l'« apprenant » de se mettre à l'œuvre et construire ses compétences en prenant appui sur les apports des séquences en centre de formation.
Ces « activités » peuvent bien sûr être travaillées au cours de l'ensemble des séquences. Les séquences « semestres » cochées X indiquent celles au cours desquelles ces activités seront particulièrement repérées comme indicatives des acquisitions attendues. Elles peuvent donner lieu à évaluation, suivant les référentiels de chaque séquence (ces indications sont fournies dans chaque « référentiel de séquence de formation sur site » remis lors de chaque affectation).

Cette structuration de la formation sur site est établie par le centre de formation, en relation avec le déroulement de la formation et des étapes de validation et de certification.

Les spécificités du site :

Il appartient au site de développer ses spécificités : missions, organisations, expertises, profil des professionnels ressources, etc.

Pour l'information des apprenants et favoriser le travail de préparation du stage, le site est invité à porter en observation ses spécificités au regard de chaque domaine, ses éventuels pré-requis ou toutes autres informations qu'il juge utile.

Ces informations peuvent être portées sur ce document, elles peuvent faire l'objet de tout document qui peut être joint : organigramme, projet, livret d'accueil, etc.

Nous associons à ce document un « **référentiel fonctions /activités** » extrait du référentiel professionnel annexé à l'arrêté. Il est important, en effet, de considérer la complémentarité des compétences dans la construction d'une identité professionnelle qui leur donne sens, identité du professionnel en capacité d'assurer les fonctions qui lui seront confiées.

L'établissement peut proposer des facilités d'hébergement OUI NON de restauration OUI NON d'accès OUI NON

Précisions :

L'institution s'inscrit dans un partenariat européen OUI NON et peut permettre au stagiaire des activités dans ce cadre OUI NON

Précisions :

SEMESTRE	1	2	3	4
Année	1 ^{ère}		2 ^{ème}	
Identification de la séquence sur site	1	2	3	4
Total des heures sur site par semestre	280	280	315	105

DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé						
Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre				Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		180	160	50	20	
1.1 - Instaurer une relation.	- prendre en compte la situation de la personne ou du groupe	X				
	- observer les attitudes et comportements des usagers	X				
	- développer une écoute attentive et créer du lien	X				
	- identifier et réguler son implication personnelle		X			
1.2 - Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités	- repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe	X				
	- repérer et respecter les déficiences, incapacités, handicaps et les facteurs qui font obstacle au parcours individuel des personnes.		X			
	- proposer et mettre en œuvre des activités susceptibles de permettre la progression de la personne aidée dans le respect de ses droits et aspirations			X		
	- s'interroger et interroger les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques				X	
	- favoriser l'expression et la communication		X			

DC 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé (suite)

1.3 - Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.	- favoriser l'apprentissage des règles de vie collective		X			
	- utiliser des techniques de gestion de conflits				X	
	- se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence		X			
1.4 - Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service	- utiliser les actes de la vie quotidienne et de la vie collective comme support des apprentissages	X				
	- repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées		X			
	- prévenir et repérer les situations de maltraitance				X	
	- inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne	X				
1.5 - Concevoir et mener des activités de groupe	- inventer et organiser des activités dans une visée socio-éducatives			X		
	- analyser les besoins des personnes et contraintes des activités			X		
	- élaborer, gérer et rendre compte du budget des activités menées			X		
	- respecter le cadre juridique des activités			X		

DC 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre				Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		40	30	185	55	
	Nombre d'heures	40	30	185	55	
2.1 - Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives	- collecter des données et des observations	X				
	- formaliser et restituer les éléments recueillis		X			
	- évaluer ses actions dans le cadre du projet éducatif			X		
	- réajuster son action en fonction de cette évaluation			X		
	- faire des propositions pour l'élaboration du projet éducatif				X	
2.2 - Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif	- mettre en œuvre des activités dans le respect du projet éducatif			X		
	- prendre en compte les ressources, projets et réseaux internes et externes à l'institution			X		
	- prendre en compte la place et le rôle des familles			X		
	- anticiper les difficultés, ajuster et réguler les actions			X		

DC 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre				Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		30	60	40		
3.1 - S'inscrire dans un travail d'équipe	- coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences			X		
	- transmettre ses propres observations	X				
	- confronter ses observations			X		
3.2 - Elaborer, gérer et transmettre de l'information	- sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies		X			
	- traiter et conserver des informations		X			
	- donner du sens aux informations pour une aide à la décision		X			
	- argumenter des propositions		X			
	- utiliser les « nouvelles technologies »		X			
	- rédiger les comptes rendus des situations éducatives			X		

DC 4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles

Compétences	Missions, activités, tâches	Nombre d'heures et activités soumises à évaluation par semestre				Précisions éventuelles sur les supports, les modalités de travail... spécifiques au site
		30	30	40	30	
4.1 - Etablir une relation professionnelle avec les partenaires	- se présenter et présenter son service		X			
	- accueillir.		X			
	- adapter son mode de communication aux différents partenaires			X		
4.2 - Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet	- Connaître le cadre juridique et les missions de l'institution	X				
	- Connaître le projet institutionnel et/ou associatif	X				
	- identifier les différents acteurs	X				
	- établir avec ces acteurs les relations nécessaires et justifiées par la mission confiée		X			
4.3 - Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	- prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux			X		
	- capitaliser les expériences professionnelles				X	
	- prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles			X		
	- actualiser ses connaissances professionnelles			X		
	- assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels				X	

Référentiel fonctions/activités²
Moniteur Educateur

EXERCICE D'UNE RELATION ÉDUCATIVE au sein d'un espace collectif	ANIMATION ET ORGANISATION DE LA VIE quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration	PARTICIPATION AU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - Engage et s'inscrit dans une relation avec chaque personne par la disponibilité à l'autre, l'écoute, l'observation, la compréhension ; - se rend disponible et partage des moments individuels et collectifs de la vie quotidienne ; - « suscite » la rencontre et se montre attentif aux capacités des personnes dans toutes leurs formes d'expression - veille à l'intégrité physique et morale des personnes dont il a la charge ; - préserve l'intimité et la vie privée des personnes. Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individuels ; - observe et comprend la situation des personnes accompagnées ; - situe la particularité des personnes dans un contexte social et familial ; - prend en compte le projet des personnes et leur désir dans l'élaboration des actions éducatives ; - œuvre au développement des potentialités et à la compensation des difficultés des personnes dont il a la charge ; - développe l'estime de soi par la valorisation ; - prend en compte les besoins essentiels et fondamentaux - prend en compte la singularité, les rythmes et les attentes des personnes ; - assure une fonction de repère et d'étayage ; - veille à la sécurité physique des personnes. Interroge et réajuste ses pratiques ; - s'interroge et interroge les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques ; - exerce un sens critique et participe en équipe à l'analyse des pratiques éducatives ; - repère la pertinence et les limites des pratiques ; - a conscience des valeurs institutionnelles et associatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Anime et régule la vie de groupe afin de susciter une dynamique structurante entre individu et collectif ; - favorise un climat de coopération et de solidarité entre les individus ; - garantit la place et la parole de chacun au sein du collectif ; - œuvre à la transmission, à la compréhension et au respect des règles, assume l'autorité. - Soutient l'inscription des personnes dans l'organisation spatio-temporelle de la vie quotidienne : <ul style="list-style-type: none"> - respecte le rythme de chacun ; - accompagne l'alternance collectif-individu ; - crée les conditions d'apprentissage des actes de la vie quotidienne ; - contribue à l'amélioration du cadre de vie ; - construit et anime des activités dans les domaines des apprentissages, des loisirs, de la culture dans et hors de l'institution ; - propose des activités de techniques éducatives comme support à une fonction de médiation ; - prend en compte les contextes et les milieux dans lesquels ces activités s'inscrivent. Favorise l'autonomie et la promotion des personnes et des groupes en créant des situations et des opportunités d'interaction avec l'environnement social ; - inscrit les personnes et les groupes dans une dimension citoyenne ; - pense et met en œuvre des situations « dedans et dehors » de l'établissement ; - favorise l'émergence de projet collectif, de coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se situe et agit au sein d'une équipe pluri-professionnelle ; - tient compte du projet et des missions institutionnels ; - identifie les différents acteurs et les instances ; - repère les statuts et fonctions, - connaît les politiques sociales et les cadres juridiques liés à son intervention. - concourt à l'élaboration de l'action éducative ; - communique ses observations et ses remarques ; - rend compte de ses pratiques ; - produit des écrits professionnels ; - assure un tutorat pour la formation des futurs professionnels. - Participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions éducatives, dans le cadre d'un projet global : <ul style="list-style-type: none"> - repère les besoins ; - prend en compte la place et le rôle de la famille et/ou des tutelles ; - définit des objectifs et moyens d'une action dans le cadre d'un projet plus global ; - organise et met en place ; - propose, évalue, réajuste et rend compte. - Appuie l'intégration en milieu ordinaire par des actions de soutien et de médiation : - mobilise les ressources de l'environnement et en favorise l'accès (école, monde du travail, de la culture et des loisirs...).

² Extrait de l'annexe 1 de l'arrêté organisant la formation.